

Droits et responsabilités des patients et patientes

« Des soins de santé holistiques et empreints de compassion demandent une collaboration efficace entre les personnes qui ont besoin de soins et celles qui les prodiguent. » (Organisation mondiale de la santé)

En tant que patient(e) du Centre des sciences de la santé de Kingston, j'ai les droits suivants :
Dignité et respect

- Recevoir un traitement respectueux et courtois, empreint de compassion et exempt de toute discrimination.
- M'attendre à ce que mon équipe de soins respecte mon opinion et mes choix, y compris le choix de vivre de façon risquée.
- Connaître les risques et les responsabilités liés aux effets personnels que je garde avec moi à l'hôpital, surtout en ce qui concerne les articles essentiels comme les prothèses auditives, les dentiers, les lunettes et les appareils de communication.

Soins sécuritaires et traitement éclairé

- Recevoir des soins sûrs et accessibles dans un milieu qui est exempt de préjugés, de harcèlement, de négligence ou de maltraitance.
- Avoir l'assurance que mes visiteurs et mes partenaires de soins reçoivent un bon accueil ainsi que les renseignements nécessaires pour que leur présence respecte mon bien-être, ma sécurité et mes droits ainsi que ceux des autres.
- Connaître les noms et les rôles des membres de mon équipe de soins.
- Recevoir de l'information d'une manière qui satisfait mes besoins en communication.
- Recevoir de l'information fiable et à jour qui m'aide à faire des choix éclairés concernant mon traitement et qui comprend les risques pour la santé et les avantages associés à mes décisions.
- Participer à la prise de décisions concernant mes soins, y compris les examens diagnostiques, mon traitement et la planification de mon congé.
- Donner mon consentement ou refuser de le faire pour tout traitement ou toute intervention.
- Être au courant des résultats involontaires ou imprévus dans le cadre de mes soins.
- Participer à des études ou à des essais cliniques ou refuser d'y participer.
- Connaître le rôle des apprenants dans le cadre de mes soins.

Protection de la vie privée et confidentialité

- M'attendre à ce que ma vie privée soit respectée et à ce que mes renseignements personnels sur la santé soient tenus confidentiels.
- Avoir accès à mes dossiers médicaux et être en mesure de présenter une demande de correction, au besoin.

Mandataire spécial

- Nommer quelqu'un qui peut agir en mon nom si je ne suis pas capable de prendre des décisions pour mes soins.

Processus de rétroaction et de plainte

- Avoir l'assurance que mes commentaires sont tenus en compte et recevoir des réponses dans de courts délais.

En tant que patient(e) du Centre des sciences de la santé de Kingston, j'ai les responsabilités suivantes :

Participation à mes soins

- Fournir des renseignements complets et exacts à mon équipe de soins.
- Poser des questions et communiquer mes préoccupations concernant mon traitement ou mes soins.
- Participer à la prise de décisions concernant mes examens diagnostiques, mon traitement et la planification de mon congé. Informer mon équipe de soins si je ne peux pas respecter mon plan de traitement.
- Reconnaître les risques ou les conséquences associés à mon refus de recevoir un traitement ou à un départ de l'hôpital qui va à l'encontre des conseils médicaux.

Désignation et préparation de mon mandataire spécial

- Veiller à ce que la personne que j'ai choisie pour prendre des décisions en mon nom concernant mes soins, si je ne peux pas les prendre par moi-même, connaisse et comprenne mes volontés.

Respect et dignité

- Traiter les membres de mon équipe de soins, le personnel de l'hôpital et les autres patients ainsi que leurs familles avec respect.
- Reconnaître que les besoins des autres patients pourraient à l'occasion être plus urgents que les miens.
- Respecter les politiques et les pratiques de l'hôpital pour assurer la sécurité et le bien-être des autres, comme le lavage des mains, la réduction du bruit, le droit à l'intimité et le maintien d'un environnement sans fumée ni parfum.
- Comprendre et respecter les règles relatives à la présence des familles de mon unité de soins.
- Limiter le nombre d'objets de valeur et d'effets personnels non essentiels gardés à l'hôpital. Ceux-ci peuvent comprendre des bijoux, des clés, des sacs à main et des portefeuilles.

Pour toute question concernant les droits et les responsabilités des patients et patientes, communiquez avec votre équipe de soins ou le Service des relations avec les patients.

Pour en apprendre davantage au sujet de vos droits en tant que patient(e) volontaire ou involontaire en vertu des lois de l'Ontario, veuillez communiquer avec le Bureau provincial de l'ombudsman des patients au 1 888 321-0339.